

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Ilu droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 2°
Ce matin, à 8 h.		— 6°
Midi,	761 ^{m/m}	0°
Hausse	3 ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		— 7°

Les Chevaliers de l'Eteignoir

Vers 1830, à l'époque où régnait « Lafayette en cheveux blancs » et où le grand mot d'« obscurantisme » était sur toutes les bouches anticléricales, une chanson fort en vogue disait, entre autres jolies choses, ceci :

Puis commence la danse
Des Chevaliers de l'Eteignoir ;
Ils nous en font assez voir :
Mais à présent, bonsoir !

On a compris que les « Chevaliers de l'Eteignoir » n'étaient autres que les Jésuites, les Obscurantistes, les Hommes Noirs, dont la mission était, paraît-il, de cacher au Peuple la Lumière — cette lumière incomparable que les Républicains mangeurs de curés et destructeurs d'Empires prodiguent, — chacun sait ça, — à chandelles-que-veux-tu.

Or, en ce temps de Wilsonisme, de Panamisme et de Reinachisme, en ce fortuné temps de République, où nous vivons, il y a aussi des Chevaliers de l'Eteignoir : ce sont les Frères et Amis de la République.

Ils sont, à l'heure actuelle, en train de « nous en faire voir », comme dit la chanson. Et, on peut le dire, ils nous en font voir de toutes les couleurs...

Je n'insisterai pas sur les événements du jour. On les connaît.

Je veux simplement faire remarquer ici l'imbécillité des gens qui (après avoir aboyé aux chausses de M. Delahaye, après l'avoir traité avec indignation de diffamateur et de calomniateur) viennent nous corner aux oreilles mille et une balourdises en faveur du régime cher à leur cœur et surtout à nos bourses :

« C'est l'honneur de la République, de poursuivre les auteurs de scandales, clament ces niais. Sous un autre gouvernement, ces scandales, on les eût cachés. La République ne craint pas de les réprimer, elle. Sans pitié pour les coupables, elle les châtie, quels qu'ils soient. Elle demande la lumière, elle la veut, elle la fait... »

Allons donc ! Pour qui nous prenez-vous, bonnes gens ? « Allez raconter cela à Dache, le perruquier des zouaves », comme disait l'élegant écrivain opportuniste Ardouin-Dumazet, aujourd'hui rédacteur au Temps.

Le wilsonisme est trop près de nous et vous barbotez trop bien dans la boue panamiste, pour que de telles idioties soient acceptées par des personnes sensées.

Voyons, là, sans plaisanterie, est-ce votre

République qui a demandé, voulu et fait la lumière sur le wilsonisme ?

Non. Elle a, vous avez, en cette circonstance, marché à la lumière, à la justice, comme un bœuf marche à l'abattoir, comme un escarpe condamné à mort marche à l'échafaud. C'est contraints et forcés que vous avez, elle et vous, porté la torche dans la caverne wilsonienne. Et encore avez-vous usé de tous les moyens pour affaiblir une clarté que vous ne pouviez plus obscurcir depuis que M. Cunéo d'Ornano vous avait poussés en avant, le fouet dans les jambes. Ah ! sans ce gêneur-là, comme vous eussiez avec ardeur joué de l'éteignoir, n'est-ce pas ?...

Et les scandales actuels, aussi, vous avez voulu les étouffer. Osez donc prétendre le contraire ! Vos hurlements de fureur contre le courageux citoyen qui dénonçait, à la face du pays, la vénalité et la corruption parlementaire, nous les entendons encore.

« Mensonges, calomnies, infamies ! » hurlez-vous sur tous les tons et à tous les échos, « la République est pure, est vierge, est immaculée. Les impars, les corrompus sont dans le parti de l'accusateur. »

Oui, voilà ce que vous disiez.

Et c'est après cela que vous viendrez jouer les chevaliers de la Vertu, de l'Austérité, de l'Honnêteté, de la Probité ! C'est après avoir fait tout, le reste et encore pire pour empêcher la lumière de jaillir et de montrer votre pourriture ; c'est après avoir tenté sur la Chambre des manœuvres abortives pour qu'elle n'accouche point de la Commission d'enquête, que vous aurez l'audace charlatanesque de dire : « Les autres gouvernements eussent étouffé le scandale ; la République le montre et le punit. »

Quel cynisme !..

Eh bien, non, mille fois non, on ne vous croira pas, on ne vous croit pas. Car nul n'ignore aujourd'hui que les républicains de la République parlementaire wilsonienne et panamiste, sont, bien plus que les Obscurantistes de 1830, les Chevaliers de l'Eteignoir.

Et chacun, quand vous les vantez, répète le refrain du temps de Lafayette :

Ils nous en ont assez fait voir,
Mais à présent, bonsoir !

PAUL TROCHZ.

INFORMATIONS

M. Bourgeois, garde des sceaux, a eu hier matin, au ministère de la justice, une conférence avec M. Tanon, procureur général, qui l'a mis au courant des progrès de l'instruction poursuivie par M. Franqueville, juge d'instruction.

M. Andrieux aurait envoyé ses témoins à M. Ribot pour lui demander réparation du langage qu'il a tenu à son sujet dans la séance de vendredi.

SIXUPLE COMPARUTION

Le bruit courait hier, au Palais, que M. le juge d'instruction Franqueville avait convoqué à son cabinet, pour huit heures du soir, six personnes, dont trois députés contre lesquels les poursuites ont été précédemment autori-

sées, et trois autres membres du Parlement qui n'auraient pas été compris dans la demande du gouvernement.

L'heure de cette convocation fait faire d'inquiétantes suppositions.

NOTRE AMBASSADEUR EN SUISSE

Le ministre des affaires étrangères a reçu hier une dépêche de M. Arago, ambassadeur de France en Suisse.

On nous assure que M. Arago, disant le triste effet produit par le vote de la Chambre des députés contre l'arrangement commercial et ajoutant que sa situation devient très difficile, demande à être relevé de son poste.

A PROPOS DU REJET DE LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

Le Journal de Genève dit au sujet du rejet de la convention franco-suisse :

« Cette décision a été accueillie chez nous avec plus de regret que de surprise. Une ère nouvelle s'ouvre, n'offrant que de tristes perspectives pour les deux pays. Nous avons la confiance que la suspension des rapports commerciaux sera de courte durée et nous joignons à cet espoir le vœu qu'elle n'exerce aucune influence fâcheuse sur les relations cordiales existant depuis longtemps entre les deux pays. »

On télégraphie de Berne, 26 décembre :

« Le refus de ratifier l'arrangement fait tomber la convention littéraire, au moment où l'on cherchait une solution à la question des journaux entrant en Suisse par ballots ; ils seront désormais soumis à la loi des postes. »

NOUVELLES MILITAIRES

M. le ministre de la guerre a laissé au commandant de l'Ecole spéciale militaire le pouvoir de fixer les vacances du jour de l'an.

Par analogie avec ce qui se passe à l'Ecole navale où, à cause de la situation excentrique de Brest, les élèves débarqueront seulement pendant deux jours du Borda, à l'occasion du 1^{er}, M. le général Motas d'Hestieux a notifié au rapport que les saint-cyriens sortiraient seulement dimanche et lundi prochains.

La mesure, on le comprendra, n'est pas sans causer un vif désappointement.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Par un récent décret, ont été maintenus dans leur commandement :

M. le général de division Cramazel de Kerhué, commandant le 8^e corps d'armée, à Bourges, depuis le 24 décembre 1889.

M. le général de division Cailliot, commandant le 10^e corps d'armée, à Rennes, depuis le 24 décembre 1889.

La prochaine et imminente promotion dans l'état-major général de l'armée ne comprendra que six généraux de division et sept généraux de brigade. En même temps qu'il soumettra ce mouvement à la signature du Président de la République, le ministre de la guerre fera signer le décret maintenant au cadre d'activité, sans limite d'âge, le général

Saussier. C'est le 16 janvier prochain que le gouverneur de Paris atteindra sa soixante-cinquième année. Il conservera la présidence de la Commission supérieure de classement et la vice-présidence du Conseil supérieur de la guerre. Il y aura bientôt vingt-deux ans que le gouverneur de Paris a été nommé général de brigade, et quatorze ans qu'il a été promu au grade de général de division.

La nomination du nouveau commandant du 12^e corps d'armée doit être signée aujourd'hui mardi, par le Président de la République. C'est le général de France qui est actuellement à la tête de la 4^e division d'infanterie, à Compiègne, qui recueillera la succession du général de Launay.

Parmi les nouveaux divisionnaires qui seront nommés avant la fin de ce mois, figurera le général Rivu, qui est, ou à peu près, le doyen de nos généraux de brigade.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 26 décembre 1892.

Dans les tristes circonstances que traverse notre politique intérieure, la Bourse devait finir par céder aux impressions qui dominent au dehors. Vendredi, une véritable panique s'est produite sur notre marché. Mais pareils orages n'ont guère de durée dans un pays où, grâce à l'abondance de l'argent, ceux qui ont l'imprudence de vendre leurs titres trouvent aussitôt des gens disposés à prendre leur place.

Le 3 0/0 est remonté à 97.90 et le 4 1/2 est à 104.95.

Toutes les valeurs ont subi plus ou moins l'impression d'un marché momentanément dévoyé.

L'Italien ne saurait tarder à revenir au-dessus de 93 fr.

Les Chemins Méridionaux valent 630.

L'Extérieure reste à 63 1/4.

L'action de la Banque de France cote 3,875 francs.

Le Crédit Foncier a payé son tribut aux dispositions du marché. Dans sa dernière réunion le conseil a autorisé pour 3,006,000 fr. de prêts nouveaux.

La Banque de Paris à 660, à la veille de détacher un acompte de 20 fr., doit provoquer des achats qui relèveront le prix de ce titre.

La Société Générale dont le bilan au 30 novembre accuse un bénéfice net depuis le 4^e janvier de 3,564,327, varie de 465 à 470.

Le Crédit Lyonnais à 765 est bon marché étant donné que son dividende pour 1892 sera le même que celui de 1891 qui était de 30 francs.

L'action Immeubles de France s'est maintenu à 496 au comptant.

L'obligation Beyrouth-Damas Haïran est restée à 313 fr. L'augmentation des bénéfices de la route Beyrouth-Damas a été de 435,424 du 1^{er} janvier au 15 novembre.

L'action Chalets de Commodity a conservé une bonne fermeté à 692.50.

L'action privilégiée de la Galicie est en nouvelle faveur sur le développement de la production de la mine. Il y a près de 20,000 tonnes de minerai extrait.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'électricité maintient ses progrès à 238.

Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Rock-Island Péoria et Saint-Louis doivent attirer l'attention de l'épargne dans un moment où par suite de la tendance des valeurs similaires françaises à descendre au-dessous de leurs cours, le revenu des chemins américains paraîtra plus avantageux et le placement en ces valeurs plus assuré. Ces titres cotent 492.50.

Les Chemins Economiques valent 421 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

Nomination du maire et des deux adjoints

Présents : MM. Vinsonneau, D^r Peton, Guibert, Lacroix, Bonneau, Lamy, Langlois, Bribard, Galbrun, Coutard, Julienne, Doussain, Milon, D^r Besnard, Piéron, Boisson, Roland, Pannier, Poisson, Hubert, Rivain, Grosbois, Girandier, Paget, Péan.

MM. Poitevin et Terrien, absents, se sont fait excuser.

M. Vinsonneau invite le Conseil à désigner un secrétaire.

M. Coutard est nommé.

M. Vinsonneau cède sa place à M. Girandier, doyen d'âge.

Celui-ci lit les articles de la loi municipale relatifs aux nominations des maires et des adjoints et l'on procède au scrutin.

Nomination du maire

Votants, 23. — Majorité absolue, 12 voix.

MM. Peton..... 15 voix, élu.

Piéron..... 5 —

Coutard..... 2 —

Vinsonneau.... 4 —

Un bulletin blanc.

M. Peton est proclamé maire de la ville de Saumur.

En prenant possession de son siège, M. Peton remercie le Conseil de l'honneur qu'il vient de lui faire et déclare qu'il compte sur le bienveillant concours du Conseil pour la bonne administration des affaires de la Ville et sur celui de ses amis politiques pour défendre des idées qui lui sont chères.

Nomination du premier adjoint

Votants, 25. — majorité absolue, 13 voix.

MM. Piéron..... 20 voix, élu.

Bonneau..... 4 —

Milon..... 4 —

Bribard..... 4 —

Poitevin..... 4 —

Un bulletin blanc.

Nomination du deuxième adjoint

Votant, 25. — Majorité absolue, 13 voix.

1^{er} tour de scrutin

MM. Bonneau..... 12 voix.

Doussain..... 9 —

Poitevin..... 4 —

Galbrun..... 4 —

Hubert..... 4 —

Un bulletin blanc.

2^e tour.

MM. Bonneau.... 15 voix, élu.

Doussain.... 8 —

Peton..... 4 —

Un bulletin blanc.

La municipalité de la ville de Saumur se trouve donc ainsi composée :

M. le D^r Peton, maire; MM. Piéron et Bonneau, adjoints.

ELECTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Scrutin du 25 décembre

ANGERS

Inscrits, 872. — Votants, 164

MM. Coutard..... 153 voix.

Cormery..... 159 —

Bigéard..... 154 —

BAUGÉ

Inscrits, 327. — Votants, 25

MM. Coutard..... 25 voix.

Cormery..... 24 —

Bigéard..... 24 —

CHOLET

Inscrits, 527

MM. Coutard..... 36 voix.

Cormery..... 36 —

Bigéard..... 36 —

Nous avons donné hier le résultat pour Saumur.

COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet fera des conférences les 28 et 31 décembre.

Sujets des conférences :

Le mercredi 28, à 8 heures du soir : *Les meilleures pommes de terre.*

Le samedi 31, à 3 heures du soir : *Des engrais phosphatés; leur utilité. Scories de déphosphoration; leur emploi.*

Salle des conférences, à la Mairie de Saumur.

LA GLACE EN LOIRE

Aujourd'hui, à Saumur, les glaçons ont commencé à descendre le fleuve.

Tous les propriétaires des bateaux-lavoir ont pris, dès ce matin, leur disposition pour le transfert des bateaux à la boire Quentin.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur la clôture de la discussion (interpellation de M. Millevoe concernant l'attitude du gouvernement dans l'affaire de Panama).

Pour la clôture, 233 voix; contre 259.

A voté pour : M. Coudreuse.

A voté contre : M. de Terves.

MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé et de Soland n'ont pas pris part au vote.

Sur l'ordre du jour de M. Hubbard, approu-

vant les déclarations du gouvernement et lui témoignant sa confiance (même interpellation).

Pour : 352. — Contre : 83

M. Coudreuse a voté pour.

Les autres députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous lisons dans le *Bulletin officiel de l'Académie Parisienne des inventeurs* que M. Rivaud, chimiste à Saumur, vient d'être nommé membre d'honneur de cette institution, et qu'à la suite de l'examen de ses produits à l'Exposition de Tours, cette Académie lui a décerné une médaille d'or.

LES FACULTÉS CATHOLIQUES D'ANGERS

Nous avons dit à nos lecteurs que la rentrée des Facultés avait été très satisfaisante. Nous sommes heureux de confirmer cette information de la première heure, et de la justifier en donnant aujourd'hui les chiffres qui nous sont fournis par les administrateurs.

Ces chiffres sont relevés sur les registres et ont été portés sur les états fournis à M. l'inspecteur d'académie, pour le 1^{er} trimestre de l'année 1892-1893.

FACULTÉ DE DROIT

	Inscriptions	Inscrits (1)
Capacité,	7	46
1 ^{re} année de licence,	27	32
2 ^e année —	24	27
3 ^e année —	28	31
Doctorat,	5	28
Totaux,	88	134

FACULTÉ DES LETTRES

Licence lettres, 13 35

FACULTÉ DES SCIENCES

Licence mathématique,	7	48
— physique,	4	9
— naturelle,	3	7
Totaux,	44	64

L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS

On lit dans la *Patrie* :

« On a parlé de la nomination de M. l'abbé Mathieu, curé de Pont-à-Mousson, à l'évêché d'Angers.

» Nous ne croyons pas que cette nomination soit déjà acquise.

» Le gouvernement et le Saint-Siège ont déjà deux autres personnages ecclésiastiques en vue, M. Blancpignon et M. l'abbé Paul Guérin, auteur de plusieurs ouvrages théologiques et historiques très appréciés. »

(1) Sous la rubrique *inscrits* est porté le nombre de tous les jeunes gens en cours d'études à la Faculté. On y comprennent ceux qui restent immatriculés mais n'ont pas eu besoin de prendre l'inscription du trimestre, ou n'ont pu la prendre (parce qu'ils sont sous les drapeaux par exemple).

MORT DE M. LE COMTE DE BEAUMONT

On annonce de Noyant la mort de M. le comte de Beaumont. Vendredi, à la chasse, il était frappé d'une attaque d'apoplexie. Ramené aussitôt chez lui, il ne tarda pas à succomber.

M. le comte de Beaumont faisait partie du Conseil général de Maine-et-Loire, depuis quatre ans et demi.

LE CRIME DE MARANS

Samedi soir, après un transport du parquet, on a arrêté un nommé Peltier, journalier à la Chapelle-sur-Oudon, près Segré. Depuis le mois de septembre, Peltier aurait dépensé environ huit cents francs et changé de nombreux billets de banque, quand, avant, il gagnait à peine sa vie. On suppose que ces fonds proviennent du crime de Marans.

POUR LES SOLDATS DU DAHOMEY

Dans sa dernière séance, le sous-comité Chinonais de la Société de secours aux blessés militaires a voté l'envoi d'une somme de cinq cents francs aux soldats blessés ou malades de l'expédition du Dahomey, somme qui a été immédiatement transmise au Conseil central pour être adressée à destination.

LES PORTEURS DE PANAMA

On vient de créer à La Roche-sur-Yon, pour le département de la Vendée, un Syndicat des propriétaires de titres de la Société du Panama, qui a la mission de prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les intérêts des membres qui adhèrent ou adhéreront.

Ce Syndicat comprend indistinctement toutes les personnes intéressées possédant : parts de fondateurs, actions, obligations, etc..., ayant un nombre quelconque de titres, et remplissant les conditions exigées par les statuts.

LA MORT DE M^{sr} LECOQ

ÉVÊQUE DE NANTES

M^{sr} Lecoq, évêque de Nantes, est mort la nuit de Noël, vers quatre heures du matin. La messe de Minuit a été dite dans la chambre à côté de la sienne par son neveu l'abbé Lecoq.

Le préfet a entendu la messe avec toute sa connaissance. Il a ensuite pris un potage et envoyé son valet de chambre se reposer. Tout à coup il sonna pour appeler du secours. L'abbé Lecoq se rendit en toute hâte auprès de son oncle et lui administra l'Extrême-onction.

L'abbé Gendry, secrétaire du prélat, prévenu aussitôt, n'a pu arriver que pour recueillir son dernier soupir. M^{sr} Lecoq était âgé de soixante-douze ans. Il était évêque de Nantes depuis quinze ans. Très sage et en même temps très énergique, sa mort cause une grande douleur dans la ville.

On n'a pas sonné le glas, dimanche matin, à cause de la fête de Noël; mais, le soir, le ca-

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Il y avait dans l'accent avec lequel Éléonore prononça ces paroles, une sensibilité vraie dont Léonce fut ému malgré lui. Il comprit qu'il y aurait de la dureté à n'en pas paraître touché, et pour la première fois de sa vie il fut embarrassé de sa franchise.

— Ecoutez-moi, ma chère Éléonore, répondit-il avec une tristesse affectueuse, vous doutez toujours de mon attachement pour vous, et je suis obligé de convenir que je vous en ai donné le droit; mais quand vous ne me croyez pas heureux des marques de dévouement que je vous ai données et que je vous donnerai encore, il me semble que vous ne me rendez pas justice. Vous êtes, après moi, la personne du monde que ma mère aime le mieux; vous êtes destinée à devenir ma compagne; ma vie doit s'écouler avec la vôtre; il nous arrivera plus d'une fois de pleurer ensemble; n'est-ce pas ce que les hommes, dans leurs vœux à la

fois immenses et bornés, appellent du nom vague et doux de bonheur? Ne m'en demandez pas davantage, je vous en supplie. Un jour viendra peut-être où je pourrai vous en dire plus sans qu'il soit besoin que vous m'interrogez.

— J'attendrai donc, Léonce; mais je tremblerai toujours, parce que je ne me sens pas digne de vous.

Éléonore se leva pour se retirer; elle était à moitié satisfaite, car elle était parvenue à troubler le noble cœur de son cousin en lui faisant entendre qu'il était ingrat.

IX

Il y a un moyen sûr de gouverner les nobles âmes, c'est de s'adresser toujours à leur générosité, c'est de tâcher surtout de leur persuader qu'elles ont des torts à réparer. Une fois qu'elles sont entrées dans cette voie, elles s'exaltent à mesure qu'elles avancent, et elles finissent par être conduites aussi loin par la seule crainte d'être injustes qu'elles l'eussent été par tous les entraînements d'une affection partagée.

Éléonore l'avait toujours compris, mais elle venait d'en acquiescer la certitude par son explication avec Léonce. Elle avait vu clairement

qu'il aimait Suzanne bien plus qu'il ne croyait, et qu'il éprouvait des remords de cet attachement, dont il ne connaissait cependant pas toute l'étendue. A l'instant même, la résolution de se poser en victime fut prise par mademoiselle Loubert. Elle aimait son cousin avec un amour ardent et calculateur, qui puisait principalement sa force dans ses vues ambitieuses; elle lui était fiancée, leur union pouvait être prochaine; rien ne s'opposait donc à ce qu'elle lui laissât perpétuellement voir son amour, tout en ayant l'air de faire des efforts pour le lui cacher. Mais là ne se bornait pas son plan : pour le compléter, il fallait empêcher Léonce de s'étourdir sur la nature de l'attachement que lui inspirait Suzanne, et pour cela l'inquiéter sans cesse, tantôt par des ménagements mal dissimulés, tantôt par des emportements, en apparence involontaires, le tout combiné de manière à entretenir ses remords et à l'exciter dans ses généreux projets de réparation. Ce système avait encore cela de bon qu'il pouvait agir sur madame Granval autant que sur son fils; car l'on doit se souvenir qu'Éléonore était encore plus inquiète, s'il est possible, des dispositions de sa tante à son égard que de celles de son cousin.

La meilleure preuve que nous puissions donner de la justesse de tous ces calculs, c'est de retourner auprès de Léonce au moment où sa cousine vient de le quitter. Le noble jeune homme regrettait amèrement la dureté avec laquelle il lui avait parlé d'abord, il regrettait encore d'avoir accueilli avec tant de froideur ses promesses de soumission aux engagements qu'il lui avait imposés; il songeait à la perte qu'elle avait récemment faite, au surcroît de douleur qui devait résulter du sentiment de ses torts; il se rappelait leur enfance fraternelle, et, ne se grandissant pas trop, il se disait aussi qu'elle l'aimait et qu'elle serait pour lui une compagne fidèle et dévouée. « Elle remplit son devoir, pensait-il, et moi je manque au mien, puisque je n'ai pas pour elle l'affection qu'elle a pour moi. Sans la tromper, je pourrais être plus affectueux quand je lui parle, je pourrais aussi lui dissimuler mieux l'intérêt que je prends à mademoiselle d'Estouville. Aussitôt que son grand Jeuil sera fini, elle portera mon nom; elle sera la fille de ma mère, la mère de mes enfants. Ah! je suis bien coupable et bien ingrat! »

Ce fut au milieu de ces réflexions que ma-

illon funèbre s'est mis à tinter, pendant que le clergé disait des prières autour du corps.

L'INCENDIE DE LA VANNERIE COLLIN à Nantes

Au numéro 3 de la rue des Olivettes, existe, ou plutôt existait, car il n'en reste que les murailles, la vannerie de M. Collin, vaste bâtiment n'ayant sur la rue qu'une petite façade, mais se prolongeant jusqu'au fond d'une cour longue d'environ quarante mètres.

A 9 heures trois quarts, samedi, un domestique de M. Collin s'apercevait que le feu était dans l'écurie qui occupait la partie de l'immeuble la plus rapprochée de la rue. Déjà les flammes s'étendaient avec rapidité, puissamment alimentées par le fourrage et les matières qui se trouvaient dans les magasins situés au-dessus.

L'alarme fut jetée en un clin d'œil et une panique effroyable se produisit dans le voisinage. La Vannerie est en effet attenante à une grande maison haute de trois étages, le n° 4, qui est occupée par des logements ouvriers. Un certain nombre de locataires n'étaient pas assurés et ils s'empressaient de déménager à la hâte ce qu'ils avaient de plus précieux qu'ils transportaient dans les maisons voisines et surtout à l'école des Frères située de l'autre côté de la rue.

Par bonheur, cette maison domine de beaucoup les bâtiments de la Vannerie et aucune ouverture n'existant de ce côté, le feu ne put l'atteindre. En revanche, il causait des dégâts considérables dans les magasins de M. Collin.

L'écurie où le feu avait pris naissance fut promptement détruite. On ne put même pas sauver les deux chevaux de M. Collin, qui ont été asphyxiés et qu'on a retrouvés carbonisés.

Dans les magasins, les flammes dévoraient tout et s'avançaient de plus en plus. De ce côté-là, il n'y eut rien à sauver.

Dès le premier instant, on avait pu sauver la comptabilité des bureaux qui se trouvaient au fond de la cour, de même que la maison d'habitation de M. Collin. Celle-ci fut en partie épargnée.

Les pompiers étaient arrivés de bonne heure et ils réussirent assez vite à arrêter les progrès du feu.

A onze heures et demie, le feu était circonscrit, et à minuit la plupart des pompiers pliaient leur matériel, une équipe restant seulement pour empêcher le feu de se raviver.

M. Collin estime que ses pertes s'élèvent de 35 à 40,000 fr. Il avait assuré ses magasins, ses ateliers et ses marchandises à la Compagnie le *Soleil*, pour 45,000 fr., et sa maison d'habitation et ses bureaux à la *Confiance*, pour 100,000 fr.

L'immeuble qui a été détruit appartenait à

M. Quiquandau, propriétaire, rue de Strasbourg. C'est une perte de 15 à 20,000 fr. couverte par une assurance au *Soleil*.

Il est difficile de connaître les causes réelles de l'incendie. On est porté à croire qu'il est dû à la négligence ou l'imprudence d'un domestique qui sera entré dans l'écurie avec une lumière.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 décembre. — Noël Angignard, à l'Hospice; — Gabriel Angignard, à l'Hospice; — Germaine-Laure Fourchault, rue d'Orléans; — Germaine-Noémie Courtin, rue de la Basse-Ille.

Le 25. — René-Edouard Sondier, rue Saint-Nicolas.

Le 26. — Georges-Albert Mouquet, bameau du Petit-Puy.

MARIAGES

Le 26 décembre. — Sylvain-Emile Riquier, sellier, a épousé Anne Foucault, couturière, tous deux à Saumur; — Eugène-Jean-Joseph Pillet, cultivateur, a épousé Louise-Joséphine Touret, sans profession, tous deux à Saumur.

Le 27. — Halbert-Louis Lamoureux, menuisier, a épousé Eugénie-Françoise-Augustine-Joséphine Lorient, couturière, tous deux à Saumur; — Jean-Baptiste-Marie-Augustin Lamprière, jardinier, a épousé Augustine-Joséphine Auger, cuisinière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 25 décembre. — Louis-Pierre Pointcoureau, cordonnier, époux de Joséphine-Rosalie Blaitrean, 63 ans, à l'Hospice.

JUSTE RÉFORME

Est-ce par distraction, ou bien est-ce un effet de vague remords? La Chambre a voté récemment l'abrogation de deux dispositions odieuses de notre vieil appareil de lois fiscales.

D'après la première de ces dispositions qui datent de 1816, les procès de la régie font foi jusqu'à inscription de faux, c'est-à-dire que les personnes inculpées d'avoir cherché à tromper le fisc n'ont le droit d'opposer aux agents administratifs ni preuves ni témoignages contradictoires devant le tribunal.

Seulement, après avoir payé l'amende, elles peuvent faire un procès à l'Etat, procès très long, très coûteux, avec toutes les chances de perdre, et en perspective une autre condamnation très forte.

On sait combien il est périlleux de plaider contre l'Administration, qui est patiente étant éternelle, et à qui les juges ont une naturelle tendance à donner gain de cause.

Il résulte de cette disposition de la loi de 1816, et des dangers du procès, que les personnes dénoncées par les agents du fisc se re-

naient de prendre une résolution soudaine.

— Pouvez-vous en douter? répondit tendrement Léonce. Ne vous ai-je pas toujours dit ce que je pensais?

— Et je vous ai toujours cru, mon ami. Mais feriez-vous de même pour moi?

— Je vous le jure, ma mère, par la tendresse que j'ai pour vous!

— Eh bien! mon fils, votre oncle, avant de mourir, m'a suppliée d'empêcher votre mariage avec sa fille, et je lui ai promis qu'il ne se ferait pas.

— Vous vous êtes associée, sans le savoir, à une pensée de vengeance, ma mère, et c'est un affreux malheur pour vous et pour moi. M. Loubert avait de justes sujets de plainte contre sa fille, et s'il lui a pardonné en nous chargeant de la punir, nous ne devons pas accepter ce triste legs. Pour ma part, je le repousse; d'ailleurs, je n'ai personnellement rien promis.

— Hélas! je le savais, mon fils, et cette pensée est un horrible supplice pour moi.

— Ma mère, il faut que vous me cachiez quelque chose, interrompit vivement Léonce, car jamais vous ne m'avez tenu un pareil langage.

— Avez-vous confiance en moi? demanda la baronne d'un ton qui annonçait qu'elle ve-

signent presque toujours à payer l'amende même injuste.

La seconde disposition attribuée aux agents dénonciateurs la moitié des amendes qu'ils font prononcer. On comprend leur zèle, et il faudrait bien peu connaître la nature humaine pour s'imaginer que l'appât de cette prime immorale ne pousse jamais les agents du fisc plus loin que la vérité.

Tel sont les abus que la Chambre a supprimés dans la séance du 17 décembre, et nous applaudissons des deux mains à cette suppression.

Espérons que le Sénat ne se montrera pas plus entêté à conserver des traditions qui sont incompatibles avec l'esprit public de notre temps.

Il faut que la justice soit égale pour tous, et que le contribuable ait le droit de se défendre même contre les agents du fisc.

Dernières Nouvelles

Paris, 27 décembre, 12 h. 30 soir.

Grand incendie à Nantes

Un grand incendie a éclaté ce matin à Nantes dans les magasins de vins et spiritueux de la maison Gautier, Riou, Vincent et C^{ie}. Les pompiers sont impuissants à combattre l'incendie qui continue.

On signale jusqu'ici plusieurs blessés.

HAVAS.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a décidé d'entendre jeudi le représentant de la *Gazette de Moscou* et M. Castelbon, bénéficiaire du chèque de 20,000 fr. attribué à M. Devès.

Demain et après-demain, la sous-commission chargée du dépeillement de 47,000 souches de Panama continuera son travail et fera son rapport jeudi à la Commission qui s'ajournera probablement au 9 janvier.

La Banque V^{ie} LAMBERT et Fils a l'honneur d'informer ses clients qu'elle paie dès maintenant SANS FRAIS tous les COUPONS à l'échéance du 1^{er} JANVIER.

Elle reçoit également SANS COMMISSION LES ORDRES BOURSE et se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir gracieusement les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

OUTILLAGE POUR AMATEURS
et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE DE TOURS et SOIES-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - SOIES D'OUTILS
TIERSOT, 81, rue des Gravilliers, 16, Paris
BOUS CONCOURS 1890
Le Tarif-Album (250 pages, 610 grav.) franco contre 0^{fr} 65.

dame Granval, après le départ de la duchesse d'Etoges, vint surprendre son fils. Elle ne le croyait plus dans son appartement, et elle regretta de l'y trouver, car elle avait besoin d'être seule: madame d'Etoges lui avait mis la mort dans l'âme.

— Ah! vous voilà, ma mère, lui dit Léonce; j'en suis bien aise, car j'ai justement à vous parler.

— A quel sujet, mon ami? demanda la baronne avec une inquiétude visible.

— Au sujet d'Éléonore. J'ai été dur pour elle, et elle a été bien bonne pour moi. Il faut que vous m'aidiez à réparer mes torts.

— Si je le peux, mon cher enfant, vous devez être bien sûr que je le ferai avec plaisir.

— Que ne peut-on pas avec un cœur comme le vôtre? Parlez-lui beaucoup de notre prochain mariage: cela sera peut-être plus convenable que si je le faisais moi-même, et je crois qu'elle a besoin d'être rassurée à cet égard.

— Son grand deuil ne fait que commencer, mon ami, et jusqu'à ce qu'il soit fini, nous ne devons pas la détourner de sa douleur, reprit madame Granval avec embarras.

— Il nous est permis du moins de chercher

ÉPICERIE CENTRALE
Articles de Noël et du Jour de l'An
CONFISERIE — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS
ARTICLES DE LUXE
Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE

En séparation de biens

D'un exploit du ministère de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré,

Il appert que:

M^{me} Zoé Hamelin, sans profession, épouse du sieur Joseph Delaire, cultivateur, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, assistée de M. Forget, expert à Montreuil-Bellay, pris en sa qualité de conseil judiciaire de ladite dame Delaire, pour la validité de la présidence,

A formé contre son mari, le sieur Joseph Delaire, sus-nommé, qualifié et domicilié, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, occupant pour M^{me} Delaire, assistée de M. Forget ses-qualités.

Saumur, le 26 décembre 1892.

V. LE RAY.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

VASTES CONSTRUCTIONS

A peu de distance de la gare de Saumur,

Comprenant: habitation, usine à vapeur, ateliers, magasins, servitudes.

Convenant à toute espèce de commerce et d'industrie.

Jouissance de suite

SUIVANT ACTE passé devant notaire M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, le 15 décembre 1892, M. GUSTAVE HUGUES, pharmacien aux Rosiers, a cédé sa pharmacie à M. BALLIN, pharmacien, de Cerizay (Deux-Sèvres).

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques
APRÈS SAISIE.

Le JEUDI 29 décembre 1892, à une heure du soir, il sera procédé, par le ministère de M^e LEBOUCHER, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques, au bourg de Vivy, des meubles, objets mobiliers et marchandises appartenant

nant aux époux BERITAUPT, boulangers, et saisis sur eux.

ON VENDRA :

Armoires, tables, buffet, secrétaire, fauteuil, chaises, guéridon, pendule de cheminée, lit complet, table de nuit, lampe, suspension et son globe, tasses et soucoupes, draps, couverture, vaisselle et batterie de cuisine ;

Un cheval hors d'âge, deux carrioles dont l'une avec sa bâche, lot de bourrées et de bois de sapin, comptoir, bascule, lampe, futailles et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE
Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE
CARRIOLE FOURRAGÈRE
Et deux Harnais.

S'adresser à M. BENOIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

A Saumur, rue de Fenet, 29.
S'adresser à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A LOUER
APPARTEMENT

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Belle Bibliothèque

En totalité ou par partie
S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 37.

GUERISON
Certaines et Radicales de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGHE, HERPES, LUPUS, etc.
Moyen des PLÂTRES OULGÈRES VARIÉES
considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange aucunement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBONARD, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major aux Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). (Faculté, gratuits par correspondance.)

A LA VILLE DE PARIS
On demande un Apprenti.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES
A. LIGNAIS
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.
Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.
Service individuel ou en groupe à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.
N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Grande Épicerie Parisienne
IMBERT FILS
38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.
RAYON SPÉCIAL DE
CONFISERIE FINE
Fruits glacés
BONBONS
DE
CHOCOLAT
DEVINCK
PATÉS
DE FOIE GRAS
Et de GIBIERS truffés
Vins Mousseux depuis 1 franc
Bordeaux — Bourgogne
Cognacs, Rhums et Liqueurs
Toutes les grandes marques
A des prix très modérés.
Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50
Fantaisies pour Etrennes
Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.
Fantaisies pour Noël
Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.
Saumur, imprimerie de PAUL GODDET

Pas de CREDIT **LIQUIDATION** Pas de condition
AU GRAND BAZAR
Tenu par **DAVEAU**, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR
Etrennes 1893
A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est
La dernière année
qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** convenables pour **Etrennes**. En conséquence, ces marchandises seront données
A N'IMPORTE QUEL PRIX
afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera
de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!
Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des *Dorure* et d'*Encadrements*, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de
DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échangera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

Magasins de la Glaneuse
GRANDE LIQUIDATION
Pour cause de Changement de Domicile
Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'**Extention** que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, nos **18 et 20**, dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.
Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.
Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.
Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :
Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Ecossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour **Etrennes**:
Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc.
Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.
ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE
MAGASINS de la GLANEUSE.
Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892
Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,